



Press Information • Communiqué de presse • Comunicado de prensa

Journée mondiale de la santé : le CII salue les progrès dans les vaccinations, mais des obstacles demeurent s'agissant de l'équité face au vaccin

Pour le CII, le projet de traité international sur la préparation aux pandémies risque d'être sans effet – un « tigre de papier » – s'il n'est pas accompagné d'investissements dans la santé et contre les pénuries de personnels infirmiers

Genève, Suisse, le 7 avril 2021 – Le Conseil International des Infirmières (CII) estime que la vaccination contre la COVID-19 dans tous les pays sera déterminante pour atteindre l'objectif de la [Journée mondiale de la santé](#) : un monde plus juste, plus équitable et en meilleure santé. Le CII est préoccupé par le fait que tous les pays n'ont pas encore commencé à déployer les vaccins et que, là où cet effort est déjà engagé, les progrès s'avèrent lents et inégaux. De nombreux pays sont maintenant sur la ligne de départ, mais l'important est d'atteindre la ligne d'arrivée : de nombreux obstacles restent à surmonter à cet égard. Nul ne sera à l'abri de la COVID-19 aussi longtemps que toutes les nations n'auront pas entièrement vacciné leurs populations.

S'agissant de l'équité, thème mis en avant par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à l'occasion de la Journée mondiale de la santé, le CII a déjà eu l'occasion de dénoncer les inégalités inacceptables entre les sexes mises en évidence par la pandémie, au détriment des infirmières et des femmes en général. La Présidente du CII, Mme Annette Kennedy, a ainsi déploré que, tout au long de l'année de pandémie, les gouvernements et les décideurs politiques à travers le monde aient ignoré les appels successifs à protéger, donner un salaire décent et assurer des conditions de travail acceptables au personnel infirmier, qui est composé à 90 % de femmes (voir le [communiqué du CII](#) du 17 mars).

Il est cependant satisfaisant de constater que, dans de nombreux pays qui ont commencé à vacciner leur population, les infirmières et autres travailleurs de santé sont considérés comme un groupe prioritaire, au même titre que les personnes âgées et celles qui sont vulnérables en raison de maladies préexistantes.

En dépit de ces progrès, les associations nationales d'infirmières membres du CII font état de la persistance de retards dans la vaccination des agents de santé ainsi que d'injustices dans le déploiement des vaccins, autant de facteurs qui ralentissent le processus et mettent des vies en danger de manière prolongée et injustifiable.

Mme Annette Kennedy, Présidente du CII, a déclaré : « Je me félicite des progrès réalisés dans le déploiement des programmes de vaccination, qui constituent une étape importante vers une ère de l'après-COVID-19 plus équitable. Nous devons faire tout notre possible pour surmonter les obstacles importants qui subsistent.

Il y a un an, à pareille époque, lors de la Journée mondiale de la santé, nous célébrions la publication du premier [Rapport sur la situation du personnel infirmier dans le monde](#). Ce document dressait un tableau exact de la main-d'œuvre infirmière mondiale et révélait l'ampleur réelle de la pénurie mondiale de personnel infirmier. Cette année, le message est beaucoup plus sombre : nous pleurons les nombreuses personnes mortes de la COVID-19 et réalisons qu'il reste encore une longue bataille à mener pour remédier aux inégalités de genre, raciales et en matière de santé.

Aujourd'hui, comme chaque jour, nous devons nous souvenir de celles et ceux qui ont perdu la vie pendant la pandémie, notamment les infirmières et les autres professionnels de la santé qui comptent parmi ses victimes. Nous devons également penser aux centaines de milliers

d'infirmières qui ont soigné les malades et les mourants pendant la pandémie, souvent au prix d'un lourd tribut personnel. Nombre d'entre elles sont épuisées et, sans perspective de fin des traumatismes, se sentent surmenées, angoissées ou déprimées. Pour ces infirmières, et pour celles d'entre elles qui souffriront de troubles de stress post-traumatique, le chemin de la guérison sera long. »

M. Howard Catton, Directeur général du CII, a ajouté que :

« La course pour vacciner la population mondiale est maintenant ouverte, mais nos associations nationales d'infirmières nous disent que les infirmières restent confrontées à un certain nombre d'obstacles. Le déploiement des vaccins s'avère lent, inégal et inéquitable dans certaines régions. Des cas de passe-droit ont été signalés. La situation est aggravée par des chaînes d'approvisionnement incertaines, des pénuries de personnel et une formation inadéquate. Nous constatons également que certains pays commencent à vacciner des personnes plus jeunes et moins vulnérables, et envisagent d'autoriser les vacances à l'étranger – alors même que, dans d'autres pays, les infirmières et les personnes vulnérables risquent de devoir attendre jusqu'en 2022, voire 2023, pour se faire vacciner. Il est essentiel que le déploiement s'accélère au cours des prochains mois car ce n'est que lorsque tout le monde aura franchi la ligne d'arrivée que cette course sera vraiment terminée. Il faut être clair : il ne s'agit pas d'une course nationale, mais bien d'une course mondiale contre un virus qui ne cesse de muter. »

S'agissant de la proposition de vingt dirigeants mondiaux et de l'OMS d'adopter un traité international sur la préparation aux pandémies, M. Catton fait observer que :

« Il est bon que les gouvernements reconnaissent que le monde n'était pas prêt pour la pandémie et que la coopération et la collaboration à l'échelle internationale sont indispensables pour se préparer aux prochaines urgences sanitaires mondiales. C'est pourquoi le CII écrira aux dirigeants du G20 pour leur dire que leur traité sera finalement jugé à l'aune de sa capacité à susciter les changements nécessaires pour protéger et investir dans les infirmières et les autres personnels de santé.

Nous sommes heureux que le Dr Tedros, Directeur général de l'OMS, ait repris à son compte, la semaine dernière, l'appel du CII pour que le traité proposé comprenne un engagement spécifique en faveur de la protection et de l'investissement dans le personnel de santé. Le traité devra indiquer clairement comment les gouvernements investiront dans les systèmes de santé et renforceront la formation, les emplois et le leadership des infirmières. Faute de tels engagements, et sans mesures de suivi pour les mettre en œuvre, le traité risque d'être un tigre de papier, plein de promesses creuses et incapable de faire bouger les choses ».

* * *

Note pour les rédactions

Le **Conseil international des infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant plusieurs millions d'infirmières dans le monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII plaide pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec Gyorgy Madarasz, attaché de presse (madarasz@icn.ch et téléphone : +41 22 908 01 16).

www.icn.ch